

Image not found or type unknown



## Facturation oubliée par un operateur mobile (ou autre)

Par **ceyrat**, le **23/03/2012** à **07:12**

mon operateur mobile a oublie de me facturer une prestation. Si j'ai bien compris il a 1 an pour le faire, délai au delà duquel il ne pourra plus rien réclamer. Mais quelle obligation le client a-t-il de signaler l'erreur? un tribunal pourrait-il reprocher au client de n'avoir rien dit alors qu'il savait et donc l'obliger à payer quand même?